Appel en faveur du lancement de la RNT en France

10 octobre 2010

RNT: Radio Numérique pour Tous

Editeurs de radios (Radios Associatives, Radios de service public, commerciales locales et régionales, Réseaux thématiques nationaux, nouveaux entrants), leurs auditeurs, diffuseurs et industriels, nous envoyons aujourd'hui au Gouvernement un signal en faveur du lancement rapide de la Radio Numérique Terrestre en France.

Aujourd'hui, la RNT n'est pas un projet, elle est inscrite dans la loi du 5 mars 2007, qui impose que tout récepteur permette la réception numérique à partir du 1er septembre 2012.

Nous souhaitons voir se moderniser le paysage radiophonique français. La France ne peut pas rester inerte face à <u>la volonté d'une majorité d'acteurs</u> de se développer, d'innover et de donner une nouvelle dynamique à ce média. Alors que plusieurs pays se sont déjà lancés dans la Radio Numérique Terrestre, la France tergiverse et donne le sentiment d'immobilisme.

Nous rappelons que <u>la RNT est le seul moyen de garantir l'accès équitable, gratuit et diversifié au média Radio</u> dans un paysage médiatique en plein bouleversement. Les modèles économiques de la radio reposent sur des fondamentaux <u>que la diffusion par satellite et le mode IP ne garantissent pas.</u>

La RNT permettra :

- un enrichissement significatif de l'offre radiophonique (la moitié du public en France, aujourd'hui pénalisé, pourrai enfin recevoir plus de 12 programmes) sans bousculer les équilibres existants ;
- le maintien d'un modèle d'accès simple, gratuit, diversifié et anonyme à l'information, la musique, la culture,...
- la garantie d'une qualité de service sans risque de brouillage ;
- une meilleure qualité du son et une extension des zones de couverture actuelles ;
- de nouveaux services de données associées « passifs » ou « interactifs » en mode connecté ;
- une offre de qualité et diversifiée grâce au rôle d'arbitre du CSA;
- le maintien d'un réseau d'information fiable et efficace en cas d'urgence ;
- une offre numérique sur tout le territoire (y compris dans les zones rurales).

Nous souhaitons que le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel délivre <u>dès à présent</u> les autorisations des candidats <u>volontaires</u> qui ont été retenus en RNT le 26 mai 2009 sur Paris, Marseille et Nice. Les autres candidats retenus pouvant rejoindre la RNT quand ils le souhaiteront. Nous proposons également de lancer <u>progressivement</u> la RNT sur les 16 autres agglomérations les plus denses, initialement prévues par le CSA, afin d'initialiser le parc de récepteurs et de limiter le coût pour les éditeurs. Les éditeurs qui le souhaitent peuvent bien entendu rester sur la bande FM.



Nous souhaitons enfin que l'Etat s'engage au côté des éditeurs et des auditeurs de manière volontariste en les sensibilisant et en les accompagnant dans cette évolution, comme pour la TNT.

Le mouvement initié s'amplifie et les professionnels unis, rassemblés ci-dessous dans une alliance globale pour la radio, ouverte à tous, s'engagent à promouvoir la radiodiffusion gratuite, universelle et libre d'accès.

Contacts

SNRL

Emmanuel Boutterrin - contact@snrl.fr - 04.91.55.56.85

Digital Radio

Jamil Shalak - france@digitalradiodr.fr - 01.41.06.16.02















































